

École de criminologie  
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours  
**CRI2990A – Enjeux éthiques en criminologie**  
Du 13 mars au 24 avril 2025 – 12 h 30 à 15 h 30

Simon Legault  
[simon.legault@umontreal.ca](mailto:simon.legault@umontreal.ca)

Disponibilités : sur rendez-vous – Téléphone ou Teams

## Descripteur du cours

Développer la réflexion éthique en criminologie. Définir des interventions impartiales, intègres et diligentes. Se familiariser avec des modes de résolution de conflits et de dilemmes éthiques.

## Objectifs du cours

De manière générale, le cours vise l'objectif intégrateur suivant :

- Appliquer des principes éthiques à des situations concrètes de la pratique criminologique.

### **Objectifs généraux**

Ce cours s'inscrit en continuité avec le cours PHI2990. Il permet à l'étudiant.e de se familiariser avec les principes éthiques, le raisonnement éthique ainsi que des phases du processus de délibération éthique à travers des situations propres à la pratique criminologique. Ce cours cherche à développer une réflexion critique continue (une pratique professionnelle réflexive) en permettant à l'étudiant.e de mieux cerner les enjeux et les dilemmes éthiques susceptibles d'être rencontrés dans son parcours professionnel notamment les enjeux éthiques et déontologiques liés à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels ainsi que ceux liés à l'intervention en contexte d'autorité.

### **Objectifs spécifiques**

Ce cours permettra à l'étudiant.e d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Se familiariser avec les principes et paradigmes éthiques présents dans différents secteurs de pratiques criminologiques, dont les principes d'intégrité, de diligence, de dignité et d'impartialité;
- Comprendre les règles et obligations déontologiques du criminologue dont les concepts de consentement éclairé, de conflits d'intérêts, de secret professionnel et de la protection de renseignements de nature confidentielle;
- Être en mesure de réfléchir aux enjeux éthiques auxquels le criminologue est susceptible d'être confronté dans sa pratique professionnelle;
- Articuler une pensée réflexive, autonome et critique pour prendre des décisions en appliquant un processus d'analyse de dilemme éthique en faisant preuve d'ouverture d'esprit et de créativité.

## Approches pédagogiques

Le cours est construit autour de réflexions et d'études de cas mises de l'avant lors de séances magistrales. Les discussions autour de dilemmes éthiques permettront à l'étudiant.e de réfléchir et d'exprimer son opinion sur les enjeux éthiques en lien avec la criminologie et de développer des compétences en raisonnement éthique. Il est attendu que l'étudiant.e se préparera au cours en lisant les textes et en visionnant les vidéos associés à chacune des séances.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### Outils d'évaluation

À l'intérieur du cours, l'étudiant.e devra répondre à une question de réflexion en lien avec les sujets abordés lors de la séance. L'étudiant.e se verra accordé 15 minutes pendant le cours pour amorcer la rédaction de son texte. Une fois les 15 minutes écoulées, certains.es étudiants.es seront amenés.es à partager leur réflexion avec le groupe. Quatre points seront donnés pour chacune des réflexions soumises pour un total de 20 points. La réflexion hebdomadaire doit être déposée sur Studium au plus tard à minuit la journée du cours.

Le travail de réflexion éthique portera sur l'analyse approfondie d'un dilemme éthique ou moral en choisissant parmi deux études de cas disponibles sur Studium. La grille de délibération éthique devra être utilisée et téléversée une fois remplie sur Studium à la date prévue.

L'examen final est constitué de questions à court développement et de questions à choix multiples. L'examen portera sur les contenus des cours ainsi que sur les lectures obligatoires.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Journal de bord hebdomadaire	20 %	Le jour du cours à 23 h 59
Travail de réflexion	40 %	Le 16 avril 2024 à 23 h 59
Examen final (durée : 2 heures)	40 %	Le 24 avril 2024 de 12 h 30 à 15 h 30

### Critères de correction – Travail de réflexion

- Présentation des éléments essentiels de la problématique
- Présence de toutes les sections de la grille de réflexion délibérée
- Clarté de l'information et pertinence de l'analyse
- Cohérence et logique d'argumentation
- Profondeur de la réflexion critique
- Qualité de l'expression écrite

**Barème de notation**

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3 4,0 3,7	A+ A A-	Excellent	90 85 80
3,3 3,0 2,7	B+ B B-	Très bon	77 73 70
2,3 2,0 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1,0	D+ D	Passable	54 50
0,0	E	Échec	- de 50

**Déroulement du cours**

Dates	Éléments de contenu	Lectures préparatoires	Évaluations
13 mars 2025	Présentation du cours Introduction à la prise de décision éthique du criminologue dans les différents secteurs d'activités Principes et valeurs de la profession Conflits et dilemmes éthiques et leur résolution	Plan de cours CRI2990A Richard, S. (2008). La délibération éthique chez les travailleuses et travailleurs sociaux en contexte d'intervention difficile. Quand le recours au « gros bon sens » et au raisonnement normatif est insuffisant pour interpréter la règle ou remettre en question la décision envisagée et l'action qui en découle.	<b>Journal de bord (23 h 59)</b> Parmi les valeurs de la profession de criminologue, lesquelles sont les plus importantes pour vous? Pour quelles raisons? Citez au moins un exemple.
20 mars 2025	Cadre légal et réglementaire de l'exercice de la profession de criminologue Devoirs et obligations du criminologue envers le client et la profession Consentement éclairé, indépendance professionnelle et conflit d'intérêt	Quintin, J., Côté, L. et Guimaraes, D. (2016). Le suivi intensif dans la communauté et la consommation : quelques enjeux éthiques. OPCQ. (2015). Code de déontologie des membres de l'OPCQ. OPCQ. (2017). Compétences du criminologue.	<b>Journal de bord (23 h 59)</b> Quels articles du code de déontologie vous ont le plus surpris? Pour quelles raisons? Citez au moins un exemple.
27 mars 2025	Secret professionnel et protection des renseignements personnels et de nature confidentielle Levée, renonciation et exceptions au secret professionnel Relation d'aide en contexte d'autorité Inconduites sexuelles et relations inappropriées	OPCQ. (2024). La confidentialité et le secret professionnel : comment naviguer avec assurance? Lorquet, E. (2021). Pour une meilleure prévention de la violence : la levée du secret professionnel en situation de danger. Visionner les capsules sur l'inconduite sexuelle sur le site de l'OPSQ (Comprendre, Reconnaître, Signaler) et lire l'onglet sur les Professionnel.les. <a href="https://inconduites.opsq.org/">https://inconduites.opsq.org/</a>	<b>Journal de bord (23 h 59)</b> Trouvez deux articles d'actualité qui font état d'inconduites sexuelles par des professionnels. Quelles valeurs sont soulevées par les articles? Quels liens pouvez-vous faire avec la relation d'aide en contexte d'autorité?

3 avril 2025	Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession Professionalisme et jugement professionnel Éthique professionnelle Grille de réflexion délibérée (Legault)	Houde, D. (2019). Les obligations professionnelles à l'ère du numérique.  Legault, G. A. (1999). Professionalisme et délibération éthique. Manuel d'aide à la décision responsable. <u>Chapitres 1 et 2.</u>	<b>Journal de bord (23 h 59)</b>  Comment est-ce que j'utilise les médias sociaux lorsque je veux exprimer mon opinion? Est-ce que les propos publiés sur mes médias sociaux pourraient être perçus comme dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession? Citez au moins un exemple.
10 avril 2025	Méthode des scénarios (Doucet) Méthode du triangle (Boulianne) Éthique préventive	Boulianne, S., Laurin, S. et Firket, P. (2013). Aborder l'éthique en supervision clinique. Une approche en 3 temps.  Forrow, L., Arnold, R. M. et Parker, L. S. (1993). Preventive ethics: expanding the horizons of clinical ethics.	<b>Journal de bord (23 h 59)</b>  Identifiez un dilemme éthique vécu ou d'actualité et appliquez la méthode du triangle en répondant aux trois questions.
16 avril 2024	<b>Remise du travail de réflexion (23 h 59)</b>	<b>Remise sur StudiUM</b>	
17 avril 2025	Rôles et responsabilités des acteurs clés qui sanctionnent le non-respect du code de déontologie, dont le bureau du syndic et le conseil de discipline  Nature et types d'infractions déontologiques Éthique de la recherche Éthique organisationnelle	Office des professions du Québec (2024). Recours disciplinaires.  Gouvernement du Canada. (2022). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2. <u>Chapitre 1.</u>  Girard, D. (2007). Culture organisationnelle, contexte d'affaires et prise de décision éthique.	<b>Journal de bord (23 h 59)</b>  Quel est mon rôle en lien avec la culture organisationnelle de mon milieu de travail? Quelle est ma responsabilité face à mes clients? Face à mon employeur?
24 avril 2025	<b>Examen final (2 heures) – 12 h 30 à 15 h 30</b>	<b>Examen sur StudiUM</b>	

## Lectures obligatoires\* et références bibliographiques

- Abramson, A. (2021). The ethical imperative of self-care. *Monitor on Psychology*, 52(3).  
<https://www.apa.org/monitor/2021/04/feature-imperative-self-care>
- Amiel, P. et Violla, F. (2009). La vérité perdue du « code de Nuremberg » : réception et déformations du « code de Nuremberg » en France. *Revue de droit sanitaire et social*, 4, 673-687. <https://hal.science/hal-00845957/document>
- Bernatchez, S. (2007). La fonction paradoxale de la morale et de l'éthique dans le discours judiciaire. *Revue du Barreau canadien* 221, 85(2). <https://cbr.cba.org/index.php/cbr/article/view/4050/4043>
- Birmelé, B. (2015). *Des méthodes de travail pour un lieu de réflexion éthique*. Espace de réflexion éthique région Centre du CHU Tours,  
<https://www.ererc.fr/assets/files/pdf/M%C3%A9thodes%20de%20travail%20pour%20un%20lieu%20de%20r%C3%A9flexion%20%C3%A9thique.pdf>
- Boisvert, Y., Jutras, M., Legault, G. A. et Marchildon, A. (2003). *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*. Liber.
- \*Boulianne, S., Laurin, S. et Firket, P. (2013). Aborder l'éthique en supervision clinique. Une approche en 3 temps. *Le Médecin de famille canadien*, 59, 795-797.  
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC3710051/pdf/0590795.pdf>
- Bouthillier, M.-E., Gaucher, N. et Payot, A. (dir.). (2023). *L'éthique clinique en temps de pandémie. Quelles leçons pour l'avenir?*, Éditions du CHU Sainte-Justine.
- Bouthillier, M.-E., Roigt, D., Faucher, C. et Savignac, P. (2015). Chapitre 21 – Méthodes d'analyse de cas : les grilles d'analyse. Dans *Éthique clinique. Un guide pour aborder la pratique*. Éditions du CHU Sainte-Justine.
- Code des professions*. RLRQ c. C-26. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>
- Coupienne, M. (2021). La fragilisation du lien de confiance au sein de l'intervention sociale en protection de la jeunesse : Peut-on blâmer le droit? *Revue canadienne de droit familial*, 24. <https://canlii.ca/t/zh4b>
- Desjardins, P. (2021). *La prévention en matière de violence*. Ordre des psychologues du Québec.  
<https://www.ordrepsy.qc.ca/-/la-prevention-en-matiere-de-violence>
- Dion-Labrie, M. (2009). *La méthode des scénarios : Présentation d'une grille d'analyse pour la résolution de situations éthiques problématiques en réadaptation physique*. Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec.
- Doucet, H. (2002). *L'éthique de la recherche. Guide pour le chercheur en sciences de la santé*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Doucet, H. (2014). *L'éthique clinique. Pour une approche relationnelle dans les soins*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Éducaloi. (2024). *La renonciation et les exceptions au secret professionnel*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/la-renonciation-et-les-exceptions-au-secret-professionnel/>
- Farmer, Y., Bouthillier, M.-E. et Roigt, D. (dir.). (2013). *La prise de décision en éthique clinique. Perspectives micro, méso et macro*. Presses de l'Université du Québec.
- Foglia, M. B., Fox, E., Chanko, B. et Bottrell, M. M. (2012). Preventive ethics: addressing ethics quality gaps on a systems level. *Joint Commission Journal on Quality and Patient Safety*, 38(3), 103-111.
- \*Forrow L., Arnold R. M. et Parker, L. S. (1993). Preventive ethics: expanding the horizons of clinical ethics. *Journal of Clinical Ethics*, 4(4), 287-294.
- \*Girard, D. (2007). Culture organisationnelle, contexte d'affaires et prise de décision éthique. *Gestion*, 32(1), 101-111. <https://doi.org/10.3917/riges.321.0101>.

- Giroux, M. T. (2020). *À la rencontre de la relation d'aide difficile*. Les Presses de l'Université Laval.
- \*Gouvernement du Canada. (2022). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2. [https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique\\_tcps2-eptc2\\_2022.html](https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2022.html)
- Harcourt, B. (2011). Surveiller et punir à l'âge actuariel : Généalogie et critique (Partie II). *Déviance et Société*, 35(2), 163-194. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2011-2-page-163.htm>
- Harris, J. C. (1995). Explaining disasters: the case for preventive ethics. *IEEE Technology and Society Magazine*, 14, 22-27.
- \*Houde, D. (2019). *Les obligations professionnelles à l'ère du numérique*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/les-obligations-professionnelles-a-l-ere-du-numerique>
- Irvine, C. (2014). The Ethics of Self-Care in Caring Professions. *Encyclopaedia*, 18(39). <https://doi.org/10.6092/issn.1825-8670/4561>
- \*Legault, G. A. (1999). *Professionalisme et délibération éthique. Manuel d'aide à la décision responsable*. Les Presses de l'université du Québec.
- \*Lorquet, E. (2021). *Pour une meilleure prévention de la violence : la levée du secret professionnel en situation de danger*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/pour-une-meilleure-prevention-de-la-violence-la-levée-du-secret-professionnel-en-situation-de-danger>
- Malherbe, J.-F. (1996). *L'incertitude en éthique. Perspectives cliniques*. Fides.
- Malherbe, J.-F. (1998). *L'éthique clinique en situation de pénurie. Un questionnaire*. Fides.
- Marleau, I. (2020). *Le consentement libre et éclairé : réflexions et modèles pour les cliniciens*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/le-consentement-libre-et-eclairé-reflexions-et-modeles-pour-les-cliniciens>
- Martineau, J. T., Lulin, E. et Gril, E. (2023). Restaurer la confiance : pour une gouvernance éthique des organisations. *Gestion*. <https://www.revuegestion.ca/dossier-quand-la-confiance-se-degonfle-restaurer-la-confiance-pour-une-gouvernance-ethique-des-organ>
- Office des professions du Québec. (2013). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Guide explicatif*. [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/Guide\\_explicatif\\_decembre\\_2013.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Guide_explicatif_decembre_2013.pdf)
- \*Office des professions du Québec. (2024). *Recours disciplinaires*. <https://www.opq.gouv.qc.ca/droits-et-recours/recours-disciplinaires>
- \*Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2015). *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*. <https://ordrecrim.ca/membres/profession/code-deontologie/>
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2015). *Lettres patentes de l'OPCQ*. <https://ordrecrim.ca/membres/profession/lettres-patentes/>
- \*Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2017). *Compétences du criminologue*. <https://ordrecrim.ca/membres/profession/competences/>
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2019). *L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent – vignette clinique*. [https://ordrecrim.ca/wp-content/uploads/2019/12/OPCQ-vignette\\_clinique.pdf](https://ordrecrim.ca/wp-content/uploads/2019/12/OPCQ-vignette_clinique.pdf)
- Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2024). *Des actions à prendre pour les criminologues en pratique privée en lien avec la Loi 25*. <https://ordrecrim.ca/des-actions-a-prendre-pour-les-criminologues-en-pratique-privee-en-lien-avec-la-loi-25/>
- \*Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2024). *La confidentialité et le secret professionnel : comment naviguer avec assurance?* <https://ordrecrim.ca/la-confidentialite-et-le-secret-professionnel-comment-naviguer-avec-assurance/>

- \*Ordre professionnel des sexologues du Québec. (2020). *L'inconduite sexuelle : signaler et prévenir*.  
<https://inconduites.opsq.org/>
- Payot, A., Bouthillier, M.-E. et Cousineau, J. (dir.). (2021). *Éthique clinique. Un guide pour aborder les situations humaines complexes*. Éditions du CHU Sainte-Justine.
- Pelletier, D. et Beaulieu, B. (2009). Éthique et gouvernance : un regard criminologique. *La Revue des Sciences de Gestion*, 115-126. <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2009-5-page-115.htm>
- Pimont, M. (2016). L'éthique : fondements, approches et applications en santé et services sociaux. *Équilibre*, 11(1), 4-15. [https://acsmmontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Equilibre\\_Vol11\\_No1\\_Web.pdf](https://acsmmontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Equilibre_Vol11_No1_Web.pdf)
- Quintin, J. (2020). *Éthique de l'accompagnement. Une approche existentielle*. Liber.
- \*Quintin, J., Côté, L. et Guimaraes, D. (2016). Le suivi intensif dans la communauté et la consommation : quelques enjeux éthiques. *Drogues, santé et société*, 14(2), 109-128.
- Richard, S. (2007). L'éthique et les travailleurs sociaux : éléments de réflexion et guide de délibération. Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux du Québec. [https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/01/lethique\\_et\\_les\\_travailleurs\\_sociaux\\_elements\\_de\\_reflexion\\_et\\_guide\\_de\\_deliberation.pdf](https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/01/lethique_et_les_travailleurs_sociaux_elements_de_reflexion_et_guide_de_deliberation.pdf)
- \*Richard, S. (2008). La délibération éthique chez les travailleuses et travailleurs sociaux en contexte d'intervention difficile : quand le recours au « gros bon sens » et au raisonnement normatif est insuffisant pour interpréter la règle ou remettre en question la décision envisagée et l'action qui en découle. *Reflets*, 14(1), 200-217.
- Ricoeur, P. (1984). Fondements de l'éthique. Dans : *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 3, 61-71. <https://doi.org/10.3406/chris.1984.956>
- Ricoeur, P. (2015). *Soi-même comme un autre*. Points. (Ouvrage original publié en 1990)
- Rousseau, A. et Bertholet, J.-F. (2023). Votre équipe est-elle inspirée par un leadership éthique? *Gestion*. [https://www.revuegestion.ca/votre-equipe-est-elle-inspiree-par-un-leadership-ethique#\\_ftn2](https://www.revuegestion.ca/votre-equipe-est-elle-inspiree-par-un-leadership-ethique#_ftn2)
- Splaine, M. E., Nelson, W. A. et Gardent, P. B. (2012). Editorial: Broadening implementation of a preventive ethics approach. *Joint Commission Journal on Quality and Patient Safety*, 38(3), 99-102.
- Toussaint, J. (2010). Éthique et prévention. Dans Hirsch, E. (dir.), *Traité de bioéthique I – Fondements, principes, repères* (413 -417). Érés. <https://doi.org/10.3917/eres.hirsc.2010.01.0413>
- Turmel, A. (Avril 2022). *L'échange de renseignements confidentiels lorsque la sécurité d'une personne est menacée* [communication orale]. Présentation à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. En ligne. [https://www.rimas.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/Presentation-PP-Audrey-TURMEL\\_2022.pdf](https://www.rimas.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/Presentation-PP-Audrey-TURMEL_2022.pdf)
- Winfield, C., Sparkman-Key, N. et Vajda, A. (2017). Professional standards: Embracing preventive ethics in human services. *Journal of Human Services*, 37(1), 55-62.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le [guide étudiant](#) de votre programme.

### **Captation visuelle ou sonore des cours**

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.



## ***Règlement des études de premier cycle***

---

Nous vous invitons aussi à consulter le [règlement pédagogique](#).

### **Révision de l'évaluation (article 9.5)**

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'un mode d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de ce mode en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen de la faculté responsable du cours.

#### **a) Demande recevable**

Si la demande est recevable, le doyen en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

#### **b) Demande non recevable**

Si la demande n'est pas recevable, le doyen en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

[Comment puis-je demander une révision de mon évaluation?](#)

### **Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)**

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

**A l'école de criminologie** : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### **Justification d'une absence (article 9.9)**

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

[Que dois-je faire en cas d'absence à un examen?](#)

### **Plagiat et fraude (article 9.10)**

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle](#). Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire cité ci-dessus, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

<http://www.integrite.umontreal.ca/>

### ***StudiUM***

---

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiants.es auront un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Le chargé de cours assurera un suivi constant du contenu du site, ce qui permettra notamment aux étudiants.es de recevoir régulièrement des informations diverses concernant le cours, recevoir des documents en ligne, être tenus.es au courant des conférences, se renseigner sur les consignes du travail de session, etc.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

<https://studium.umontreal.ca/>